



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU ASSEMBLÉE DE QUARTIER PLATEAU-PILEU

Jeudi 12 octobre 2023 à 19h00 – Salle Pierre Lescot

Présents

- Francisque VIGOUROUX, Maire
- Richard TURPIN, Maire-Adjoint aux Travaux
- Denis PRIVE, conseiller municipal à la démocratie locale
- Nicole TODSCHINI, conseillère municipale en charge de la caisse des écoles
- Nathalie SCANO-BREMARD, responsable du service Vie Quotidienne

20 participants

Ordre du jour

- Généralisation de la collecte des biodéchets en 2024
- Parc Joliot Curie et nouveaux équipements
- Les mobilités
- Actualités du quartier

GENERALISATION DE LA COLLECTE DES BIODECHETS EN 2024

Dans le cadre de la loi « AGEC » de 2020, les communes et intercommunalités ont l'obligation de mettre en place la collecte séparée des biodéchets, au 1^{er} janvier 2024 pour les particuliers et les professionnels.

Qu'est-ce qu'un bio déchet

Les biodéchets sont issus de la préparation et des restes de repas, des produits périmés (sans emballage), aussi bien les fruits et légumes que la viande, le poisson et les fruits de mer (y compris les coquilles). Ils représentent près de 30% du bac d'ordures ménagères. Leur collecte de manière séparée permet de réduire la quantité de déchets dans le bac d'ordures ménagères. Les déchets végétaux sont aussi des biodéchets.

A quoi sert de les collecter et de les valoriser ?

Le tri des biodéchets permet de réduire les quantités de déchets incinérés. Leur traitement contribue à la fertilisation des sols et participe à l'économie circulaire. Cette action réduit les émissions de gaz à effet de serre.

Pour qui, la collecte des biodéchets est-elle obligatoire ?

Le SIOM, compétent en matière de collecte et traitement des déchets sur la commune, a engagé depuis 2021 la collecte séparée des bio déchets dans les écoles, marchés et entreprises. Depuis 2022, la collecte en porte-à-porte des biodéchets sur la base du volontariat est proposée aux Ignissois pour les secteurs pavillonnaires.

L'obligation repose sur le SIOM qui a la charge de fournir des solutions de tri à la source des biodéchets. Plusieurs possibilités sont proposées selon le type d'habitat :

- Collecte en porte-à-porte,
- Compostage (avec formations)

Le SIOM propose des composteurs ou lombricomposteurs à tarif préférentiel.

Le déploiement de plusieurs composteurs collectifs sur la commune est en cours.

Que deviennent les biodéchets ?

Les déchets végétaux collectés par le SIOM sont convertis en compost 100% naturel agréé pour l'agriculture biologique à Limours.

Un deuxième traitement est réalisé au sein d'un réseau d'agriculteurs méthaniseurs situé dans le nord de la France. Le biogaz produit est transformé en chaleur et en électricité. La chaleur est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude. Le biogaz peut être injecté sur le réseau de gaz de ville. Il est utilisé aussi dans les véhicules du SIOM roulants au GLV. Les résidus deviennent également un compost pour les champs des agriculteurs ou pour les jardins.

LE PARC JOLIOT CURIE ET LES NOUVEAUX EQUIPEMENTS PUBLICS

Dans le cadre du projet de réaménagement du secteur Joliot Curie porté par le bailleur social Seqens et Eiffage Aménagement, un nouveau parc public sera créé.

La démolition de l'immeuble du 2 boulevard Marcel Cachin débutera au 1^{er} trimestre 2024. Une nouvelle résidence de même hauteur sera construite sur ce terrain. La nouvelle médiathèque de la commune de 800 m² prendra place en rez-de-chaussée, avec des volumes généreux comprenant un espace numérique et musical. De futures coopérations avec le nouveau centre Georges Pompidou de Massy pourront avoir lieu.

Les travaux de la nouvelle cantine ont débuté en novembre 2023. Le bâtiment sera respectueux de l'environnement et construit en bois avec une isolation en paille. Des visites du chantier seront proposées. La livraison de ce nouvel équipement est prévue en février 2025. La cantine provisoire sera retirée et le bâtiment anciennement « les lapins bleus » démoli dans les 2 ans à venir.

Un parc arboré d'un demi hectare prendra place sur ces espaces libérés. Créé et aménagé par l'aménageur, il sera restitué à la Ville pour 1 euro symbolique. Les arbres majestueux seront conservés. La Ville attend des esquisses du projet pour les présenter lors des prochaines assemblées de quartier. Le principe est de créer un axe vert en direction de la salle des Ruchères, avec une végétalisation du parvis avec des plantations de haies et d'arbres. Le choix des essences d'arbres sera concerté.

Le gymnase Saint Exupéry sera reconstruit sur le secteur. Le gymnase actuel sera ensuite détruit. Une salle annexe sera aussi créée dans la zone d'activité dans les années à venir.

LES MOBILITES

➤ LA NAVETTE E

Ce service financé par les villes et l'agglomération Paris Saclay a été mis en place en 2021. La navette relie Igny à la gare de Massy-Palaiseau. Les véhicules roulent au GNV ou à l'électrique. C'est un service gratuit de transport de proximité à disposition des Ignissois. Depuis septembre 2023, la navette circule du lundi au samedi à partir de 21h30 pour prendre le relais de la ligne de bus 15 ainsi que le dimanche matin. Développer les navettes gratuites est une solution partielle mise en place pour démontrer la nécessité à Ile-de-France-Mobilités (organisateur des mobilités pour la région parisienne) qu'une extension est nécessaire.

➔ Un riverain regrette le creux de l'offre de transport à partir du dimanche après-midi et jusqu'au lundi matin.

Le Maire répond qu'il faudrait étudier le coût supplémentaire pour pallier ce manque entre 17h et 22h. La Ville va demander à l'agglomération d'étudier ce point.

➔ Un riverain suggère de mettre une navette en place pour les personnes âgées qui ne peuvent pas assister aux Festi'vallées et autres manifestations organisées dans la ville.

Concernant la desserte du Lycée International Paris Saclay (LIPPS), un bus circule le matin et le soir. En 2026 sera mise en service la ligne 18 du métro Grand Paris express dont l'arrêt Palaiseau sera à 3 minutes à pied du LIPPS.

➤ EVOLUTION DU RER C

Depuis plusieurs années, les utilisateurs du RER C sont confrontés au manque de fiabilité de la ligne. Une étude a été menée avec les communes situées entre Versailles et Massy pour demander à la SNCF de rendre la ligne autonome par rapport au reste du RER C.

A compter du 10 décembre la branche du RER C entre Massy-Palaiseau et Versailles-Chantiers sera déconnectée du reste de la ligne afin de ne plus être affectée par les incidents du réseau. Cette évolution s'accompagnera d'un élargissement de la fréquence des trains aux heures de pointes. Dans le cadre de la valorisation de la Vallée de Bièvre, les rames seront revêtues avec des photos de la nature et du patrimoine culturel de la vallée.

➔ Le constat d'un manque d'offre de bus entre la place de la Ferme et le campus Paris-Saclay est partagé par les riverains et la Ville. Le Maire précise qu'une demande conjointe avec la Ville de Verrières-le-Buisson a été transmise à l'agglomération avec l'objectif d'une étude d'opportunité.

➔ Un riverain demande où en est le projet d'une nouvelle gare à Igny ?

Le Maire répond qu'une gare au niveau Pileu est à l'étude par IDFM sur la commune de Massy en limite d'Igny. Son inscription budgétaire est toujours en décision mais plutôt favorable.

➔ Un riverain demande un accès piéton pour accéder à la nouvelle gare en haut de la rue de Vilgénis telle qu'une passerelle piétonne.

Une demande en ce sens pourra être étudiée.

➤ REFLEXION SUR LA GENERALISATION DE LA LIMITATION A 30KM/H

De nombreux Ignissois interpellent la Ville régulièrement sur la vitesse excessive de certains automobilistes dans plusieurs rues. La Ville a lancé à l'automne une consultation sur la généralisation de la limitation de la vitesse à 30km/h. Un sondage en ligne est ouvert jusqu'à la fin de l'année. Plusieurs secteurs de la Ville sont déjà soumis à cette réglementation de la vitesse. Un des objectifs si le choix était confirmé est la cohérence globale de la limitation de vitesse sur la commune.

Le passage à 30km/h implique un changement d'habitude de conduite et un meilleur partage de la route. Il est nécessaire d'avoir une vigilance sur le contre-sens cyclable pour les voitures mais aussi pour les vélos.

- ➔ Plusieurs riverains s'inquiètent de la compatibilité entre les différents modes de déplacement, en particulier voitures/vélos. D'autres font remarquer qu'une partie des usagers respectera la limitation mais que ceux ne la respectant pas aujourd'hui ne s'y conformeront toujours pas avec ce changement. Certains riverains préféreraient l'installation de ralentisseurs et de STOP pour faire ralentir voitures et vélos.
- ➔ Des échanges ont lieu sur l'organisation du stationnement. En effet, selon la configuration de la rue, il est parfois difficile de manœuvrer pour rentrer son véhicule sur sa propriété. Il est précisé que le stationnement en face des entrées charretières ne peut être interdit conformément au code de la route. De plus, cela supprimerait nécessaire des places de stationnement, déjà limitées.

Un rappel des règles relatives au stationnement alterné est effectué. Le changement de côté a lieu la veille au soir entre 20h et 20h30.

➤ PLAN VELO

Le premier plan vélo a été réalisé en 2017-2018. Une actualisation de celui-ci est en cours. Les objectifs sont de relier les pôles principaux à vélo et les communes voisines. La Ville souhaite proposer des solutions alternatives à la voiture avec des aménagements spécifiques et efficaces selon les configurations des rues. Parmi les priorités figurent la rue Ambroise Croizat, la rue du Dr Roux et le chemin du Trou rouge.

- ➔ Un riverain évoque une signalisation déficiente sur les liaisons cyclables.
- ➔ Un riverain interroge sur les continuités cyclables entre les villes.
La Ville indique que c'est un objectif porté conjointement avec l'agglomération

➔ Un riverain souhaite que des stationnements à vélo sécurisés puissent être installés.

Le Maire indique qu'un parking vélo sécurisé doit être installé prochainement par IDFM à la gare. La Ville installe des accroches vélo à proximité des équipements publics.

➔ Un riverain demande à privilégier la séparation des pistes cyclables de la chaussée afin de sécuriser les cyclistes mais également les vélos des piétons. Exemples : rond-point du golf / avenue Jean Jaurès / rond-point Kennedy / route de Vauhallan

Le Maire informe qu'une étude globale de réfection de l'avenue de la République est envisagée et inclura les enjeux de stationnement, de vitesse et d'esthétique.

ACTUALITE DE VOTRE QUARTIER

➤ TRAVAUX

La Ville poursuit la rénovation du réseau d'éclairage public et continue à investir sur le remplacement des luminaires par du LED. La rue Neuve va bénéficier d'une rénovation de sa voirie à partir du mois de novembre.

Le Maire annonce la reprise de la compétence voirie à partir du 1^{er} janvier 2024. La Ville fait le constat d'une défaillance dans l'entretien des voiries effectué par l'agglomération. Une nouvelle organisation sera mise en place afin d'améliorer le service.

➤ PROJETS

Le Maire réaffirme sa volonté de poursuivre l'achat de murs de commerces afin de dynamiser le commerce local. Prochainement une crêperie s'installera à l'arrière de la place de la Ferme.

➔ Un riverain demande quel est l'avenir de l'ancien laboratoire situé place de la Ferme

La Ville est en relation avec le propriétaire pour négocier un rachat.

La Ville est également en contact avec un commerçant souhaitant installer une maison de la presse place de la Ferme. L'ancien traiteur « Léon » pourrait laisser place à une nouvelle brasserie.

Fin de la séance